

Le 4 novembre 2022

Projet de loi de finances pour 2023

Villes de France dénonce la réintroduction du contrat de confiance et s'interroge quant au nombre de villes véritablement éligibles au filet de sécurité anti-inflation

La Première Ministre, Elisabeth Borne, a de nouveau demandé cette semaine à l'Assemblée nationale la confiance sur la seconde partie du projet de loi de finances pour 2023. Le Gouvernement a choisi, à cette occasion, de réintroduire les « contrats de Cahors nouvelle formule » dispositif qui aurait d'ailleurs dû être normalement discuté à l'occasion du projet de loi de programmation des finances publiques.

Gil Avérous, Président de *Villes de France*, déplore cette réintroduction des « contrats de confiance » qui se fait sans concertation avec les associations d'élus.

Villes de France reste fortement opposée à ce nouvel instrument, qui encadre unilatéralement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et cela au nom du respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Les élus de Villes de France entendent la volonté du Gouvernement de limiter l'évolution de la dépense publique et de réduire l'importance de la dette publique. Néanmoins, dans le contexte actuel particulièrement contraignant pour les budgets municipaux, le rythme de réduction des dépenses réelles de fonctionnement qui est imposé est non seulement exagéré compte tenu de la forte inflation mais aussi pénalisant pour le fonctionnement des services publics locaux.

En outre, concernant le filet de sécurité destiné à aider les collectivités ayant des surcoûts important en matière d'énergie entre 2022 et 2023, Villes de France, prend acte et salue la volonté du gouvernement d'aider les collectivités locales les plus exposées mais reste très attentive à la manière dont sera appliqué ce dispositif.

En effet, au regard des critères exposés, de nombreuses villes moyennes semblent ne pas être éligibles aux aides proposées, alors même qu'elles sont fortement impactées par l'augmentation du coût de l'énergie.

Contact presse : contact@villesdefrance.fr

Présidée par Gil AVÉROUS, maire de Châteauroux, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.